

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : /

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2011.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité:

- Demande de subvention « Maintien du commerce et de l'Artisanat en milieu rural »
- Avenant entreprise BTEM construction de deux T4 lotissement du vallon doré

Distribution des procès verbaux des conseils communautaires du 27 avril et du 25 mai 2011 de la CCHL.

1. Règlement facture SIAEPAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de payer les factures dues par le SIAEPAC au service d'eau de la commune de Charchigné il est nécessaire de prendre une délibération. En accord avec Monsieur le Percepteur de Lassay, cette délibération devra préciser les sommes dues, les périodes ainsi que la continuité d'un approvisionnement d'eau en appoint journalier et régulier pour la sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De facturer la somme de 12 076.96 € HT au SIAEPAC de Lassay les Châteaux correspondant à la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, ainsi que les sommes à venir ultérieurement en fonction de la quantité d'eau qui sera distribuée.
-  De payer la somme de 2 005.77 € HT au SIAEPAC de Lassay les Châteaux correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et la somme de 2 734.68 € HT correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
-  De poursuivre la continuité d'un approvisionnement d'eau en appoint journalier et régulier ainsi que pour la sécurisation dans le cadre d'un simple abonnement comme pour les particuliers vers la commune de Chevaigné du Maine.

2. Alarme incendie école

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DESSAIGNE pour le remplacement de l'alarme incendie actuelle à l'école publique de la commune : le montant du devis est de 3 157.44 € TTC. Le problème de l'alarme incendie existante de l'école est qu'il n'existe pas d'alarme dans la classe de Mme CHEVALIER et que celle installée dans le couloir des autres classes n'est pas entendue de la classe des grands lors de son déclenchement. Néanmoins la mise en place de cette alarme n'est pas une obligation selon les organismes vérifiant la sécurité de l'école compte tenu que les bâtiments sont séparés et qu'ils existent des issues de secours directe vers l'extérieur. Il est aussi précisé que notre école a eu lors de sa construction et extension les agréments et autorisations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De ne pas valider le devis de l'entreprise DESSAIGNE de 3 157.44 €

3. Rénovation de 18 logements rue du parc et rue des cytises

3-1. Choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de choisir un maitre d'œuvre pour la rénovation des 18 logements rue du parc et rue des cytises en BBC et division par 4 les gaz à effet de serre. Monsieur le Maire présente les différentes propositions faites :

- Jaouen/ Raimbault : 9 %
- Bâtir 2050 : 7.25 %
- ECB : 6.5 %
- ECS : 28 800 HT + deux missions complémentaires (Présentation aux locataires 600€ et 4 tests étanchéité à l'air 2500€ soit un total de 3 100 € HT).
- Conception écolomique : 8%

En ce qui concerne les propositions en pourcentage : elles correspondent au coût de la maîtrise d'œuvre par rapport au montant HT des travaux à venir sachant que le montant prévisionnel des travaux est d'environ de 600 000€ pour la rénovation des dix huit logements.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité d'opérer une vérification des installations en fin de chantier, cette question pourra à nouveau être mise à l'ordre du jour une fois le chantier commencé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De choisir l'entreprise ECS ingénierie pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de dix huit logements rue du parc et rue des cytises pour un montant de 29 400 € HT soit 31 017 € TTC (mission complémentaire de 600€ incluse)
-  De préciser que le Conseil Municipal a choisi de retenir pour seul mission complémentaire «la présentation aux locataires des futurs travaux » pour un montant de 600 € HT soit 633 € TTC.

3-2.Demandes de subventions Région et FEDER

Dans le cadre du projet de rénovation de dix huit logements en 2 tranches de neuf pavillons rue du parc et rue des cytises, Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit l'autoriser à monter et envoyer les dossiers de subventions auprès de la Région et du FEDER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de la Région et du FEDER concernant ce projet de rénovation de dix huit pavillons locatifs.

4. Stagiaire espace verts année 2011-2012

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande de Monsieur Alexandre RONCIN sollicitant un stage au sein du service espaces verts de la commune pour l'année 2011-2012. Il s'agit d'un stage alternant école et entreprise (deux semaines de stage / une semaine à l'école), Monsieur RONCIN prépare une troisième technologique à la Maison familiale de Pré en Pail, il est âgé de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'accepter Monsieur Alexandre RONCIN en stage au service espaces verts de la commune pour l'année 2011-2012

5. Indemnité de stage centre de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Simon BERGUE souhaite réaliser un stage à l'A.L.S.H. de CHARCHIGNE qui se déroulera du lundi 4 au vendredi 29 juillet 2011 dans le cadre de la validation de son stage BAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'accepter d'accueillir Monsieur BERGUE Simon en stage BAFA au sein du centre de loisirs de Charchigné
- ✚ De reporter lors d'une prochaine réunion de conseil municipal la décision de versement d'une éventuelle indemnité.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

6. Construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées

6-1. demande de subvention Ministère de l'intérieur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 30 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser une station d'épuration ainsi qu'une réhabilitation du réseau eaux usées, dont le coût estimatif s'élève désormais à 437 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De solliciter la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur
-  Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

6-2. choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu du 18 avril au 10 mai 2011 afin de définir les attributaires des marchés pour la réhabilitation du réseau eaux usées (lot 1) et la construction d'une station d'épuration (lot 2). Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres du maître d'œuvre 2LM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De choisir l'entreprise STPO pour le lot n°1 (réhabilitation du réseau eaux usées) pour 85 104.80 € HT concernant la tranche ferme et 61 574 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total de 146 678.80 € HT.
-  De choisir l'entreprise EUROVIA pour le lot n°2 (construction de la station d'épuration) pour un montant de 157 423 € HT.
-  D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces marchés.

7. Rénovation de deux maisons de bourg 1 rue des pas et 6 rue du stade : proposition d'honoraires ECS ingénierie rénovation BBC

Monsieur le Maire présente le devis complémentaire de la société ECS ingénierie concernant la rénovation de deux maisons de Bourg en trois logements de type 2 aux 1 rue des pas et 6 rue du stade. Ce devis chiffre le supplément à ajouter à la mission de maîtrise d'œuvre pour une rénovation aux normes BBC des logements. Le devis s'élève à 2 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider le devis d'ECS Ingénierie de 2 100 € HT pour le complément à la maîtrise d'œuvre
-  D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce complément de devis à la maîtrise d'œuvre.

8. Aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural du Conseil Général Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Mayenne accorde une subvention appelée « aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural ». La reprise de la boulangerie entre dans le cadre de cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De solliciter l'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural auprès du Conseil Général
- ✚ De valider le plan de financement
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches

9. Avenant entreprise BTEM-construction de deux T4 lotissement du Vallon Doré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant le marché des T4 - lot n° 1 dont la société BTEM est titulaire. En effet, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre un avenant concernant la réalisation de fondations plus profondes pour trouver le dur du sol, cela entraîne donc un complément de béton d'assise des fondations pour les deux logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'autoriser le Maire à signer l'avenant de l'entreprise BTEM pour une plus value de 1 694 € HT soit 2 026.02 € TTC pour le marché des T4 lot 6 et 12 dans le lotissement du Vallon Doré ce qui porte le marché à 80 965.36 € HT soit 96 834.57 € TTC.

10. Questions diverses

a) **Devis éclairage boulangerie**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DESSAIGNE concernant le remplacement d'un appareil d'éclairage de la Boulangerie pour un montant de 415.01€ TTC. Il est décidé d'attendre quelques temps avant de valider le devis. En effet les boulangers auraient des projets de réaménagement intérieur de leur commerce.

b) **Demande de M GUET et Melle BARBE**

Pour mémoire M GUET et Melle BARBE domiciliés 15 rue des cytises avaient fait une demande lors du dernier Conseil Municipal du 28 avril 2011 pour l'installation d'un poêle à bois au sein de leur logement communal. Le Conseil Municipal avait décidé de répondre négativement à M GUET et Melle BARBE étant donné le projet de rénovation du parc locatif de la Mairie de Charchigné actuellement en cours.

Néanmoins Monsieur GUET est venu signaler que malheureusement son poêle et le bois étaient déjà achetés. Le Conseil Municipal décide donc d'accorder la mise en place de l'installation sous réserve que les locataires démontent l'ensemble au moment des travaux de rénovation qui seront effectués et qu'ils remettent en conformité comme à l'état des lieux d'entrée.

c) Schéma intercommunal : information

Monsieur le Maire fait distribuer un document fourni par la CCHL concernant le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet. Ce document a pour vocation d'apporter des éclaircissements sur ce schéma et aider à la prise de décision quant au choix de la future communauté de communes de rattachement de Charchigné. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal devra donner son avis sur le choix de la future communauté de communes de rattachement de Charchigné lors du prochain Conseil Municipal en juillet.

Les Conseillers municipaux sont donc invités à la réflexion.

d) Elections sénatoriales

L'élection des délégués des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 est fixée au vendredi 17 juin à 20h.

e) Délégué OEE

Monsieur le Maire rappelle que des référents élus et agents doivent être désignés concernant l'opération OEE de la Haute Mayenne (thermographie des bâtiments communaux). Les élus référents seront Loïc JEUSSE et Roger BUSSON et les agents référents seront Dominique CHEVREUIL (partie technique) et Noémie BUARD (partie administrative).

f) Délégué risques naturels ERDF

Il est nécessaire de désigner un référent risques naturels pour ERDF. Monsieur Claude SALLARD se propose d'être ce référent et se rendra à la réunion d'information du 16 juin 2011.

g) Illuminations Noël 2011

Le Conseil Municipal fait son choix parmi les modèles proposés par la Société Comptoirs français des illuminations située à GORRON. Il est décidé de louer cinq motifs « cônes » et cinq motifs « arbustes » pour Noël prochain.

h) Compte rendu réunion révision carte communale du 23 mai 2011

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière réunion concernant la révision de la carte communale. De nombreuses zones constructibles ont dû être supprimées du fait de l'ouverture d'une zone pour l'implantation de l'usine de Méthanisation d'une part mais surtout du fait de la nouvelle politique d'économie de l'espace agricole de l'Etat.

Ainsi la zone artisanale jouxtant le bourg, les zones constructibles dans les hameaux ont été supprimées. Ce projet n'est pas définitif et est actuellement à l'étude à la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) pour avis.

i) Lave-vaisselle salle de loisirs.

Difficultés d'écoulement (A voir).

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : à définir.

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme. BOISNARD Michelle

M.LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves